

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : Montbéliard-Ouest
 ARRONDISSEMENT : Montbéliard
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 43/2015

Nos réf. : AT/HB/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS-PREFECTURE
 30 SEP. 2015
 MONTBELIARD

DATE DE CONVOCATION : 02/09/2015	L'an deux mil quinze le dix sept septembre à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE : 17/09/2015	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 25 Ayant donné procuration : 4 Absents excusés : 4 Absents : 2</i>	Étaient présents : TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, JELIC Céline, GRISEY David, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, LALLAOUA Nora, LIPSKI Jean-Pierre, NOIROT Catherine (arrivée à 20h10), DELMARRE Véronique, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Elisabeth, LOUYS Jean-Pierre. Étaient représentés : DURY Bernard, MULLER-FRAS Stéphanie, PLANÇON Aurélie, MAKSOUD Mourad. Étaient absents : SEGAUD Grégoire, GORGULU Alpay.
OBJET : Échange terrains : - Section AC739, propriété EURL CGI - Sections AC741, propriété Commune <i>Annule et remplace la délibération 37/2002 du 18/10/2002</i>	Procurations données : - DURY Bernard a donné procuration à LIPSKI Jean-Pierre, - MULLER-FRAS Stéphanie a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, - PLANÇON Aurélie a donné procuration à JELIC Céline, - MAKSOUD Mourad a donné procuration à MÉRAUX Jocelyne.
RÉSULTAT DU VOTE : - Pour : 25 - Contre : 0 - Abstention : 0	Madame Véronique DELMARRE est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire expose que, afin de permettre l'aménagement de la placette publique rue du Puits, il a été nécessaire de négocier un échange de terrain en 2002. Cette opération n'a pas été réalisée dans le temps imparti. Depuis, le terrain a changé de propriétaire, le nouveau est l'EURL CGI. Le notaire pourra ainsi finaliser l'opération.

Le Conseil Municipal, par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

■ Décide d'échanger les parcelles ci-dessous :

- Section AC739 d'une contenance de 1a 04ca, appartenant à l'EURL CGI,

et

- Section AC741 d'une contenance de 0a 37ca, appartenant à la Commune de Bavans (25550).

■ Précise en outre que :

- Cet échange ne générera pas de soulte,
- Les frais occasionnés par cet échange sont à la charge de la Ville,
- Désigne :
 - le Cabinet RUEZ – Géomètre, 19 rue du Maréchal Leclerc à MONTBELIARD (25200) pour établir le plan d'échange,
 - Maître Pierre AMBLARD – Notaire, 22 rue de la Souaberie à MONTBÉLIARD pour dresser l'acte notarié.

Fait et délibéré à Bavans, le 17/09/2015
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 17/09/2015

Publiée le 17/09/2015

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

